Quatorzième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
(22 octobre – 5 novembre 2012)

Argentine

Intervention du Représentant Permanent de la France
Genève, le lundi 22 octobre 2012 (après-midi)

Merci, Madame la Présidente.

Je remercie la délégation de l'Argentine pour la présentation de son rapport national.

1/ La France se réjouit de la ratification par l'Argentine du Deuxième protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort ainsi que de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Elle salue également l'implication continue de l'Argentine dans la lutte contre les disparitions forcées et se félicite de l'inscription de ce crime dans le Code pénal argentin.

2/ La France salue le travail de justice et de mémoire, dont le gouvernement argentin a fait une priorité, et la volonté politique de mener à bien les procès des responsables d'exactions pendant la dernière dictature.

3/ La France se félicite de l'adoption en 2010 de la loi générale sur la violence à l'égard des femmes, qui vise toutes les formes de violence à leur encontre. La France recommande la mise en œuvre effective de cette législation afin de combattre les stéréotypes misogynes, les discriminations et les violences dont sont encore victimes trop de femmes.

4/ La France est préoccupée par les cas de restrictions aux droits sexuels et reproductifs en Argentine. Nous recommandons de garantir une pleine reconnaissance de ces droits.

Je vous remercie./.